



BULLETIN D'INFORMATION SÉCURITÉ INCENDIE



Décorations de Noël

Afin d'assurer un bon temps des fêtes, nous profitons de l'occasion pour vous rappeler quelques conseils afin d'être moins exposé aux dangers du feu et des risques pouvant survenir avec vos décorations :

- ✓ Il est préférable d'avoir un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel afin de diminuer les risques d'incendie. Par contre, si vous préférez un arbre naturel, il est important de s'assurer qu'il soit dans un récipient d'eau bien rempli. Ajoutez donc de l'eau tous les jours, car un sapin qui s'assèche peut prendre en feu facilement et rapidement. Un sapin installé trop tôt risque fort de s'assécher avant la période des fêtes et vous devrez passer Noël sans allumer les lumières qui le garnissent.
- ✓ Certains jeux de lumières d'extérieur dégagent trop de chaleur pour être utilisés à l'intérieur et augmentent considérablement le risque d'incendie.
- ✓ Vérifiez tous les jeux de lumières avant de les utiliser. Vérifiez s'il y a des ampoules craquelées, fils effilochés, brisés ou nus et jetez ceux qui sont défectueux. Utilisez des lumières homologuées par une compagnie reconnue (ACNOR, ULC ou CAN).
- ✓ Éteignez les décorations illuminées avant de vous coucher ou de sortir.

Le froid, la neige et la pluie peuvent endommager la gaine isolante qui entoure le fil électrique conçu pour l'intérieur. La gaine des guirlandes de lumières et des cordons de rallonge s'assèche, se fissure et peut causer un court-circuit.

- ✓ Ne mettez pas de bougies allumées dans l'arbre.
- ✓ L'arbre devra être installé dans un endroit loin des sources de chaleur, telles que radiateurs, télévisions, foyers, conduits de chauffage.
- ✓ Les décorations ne doivent pas bloquer ou encombrer les issues de secours ainsi que leurs accès. Les issues doivent aussi être déneigées en tout temps.
- ✓ Ne brûlez pas les emballages de cadeaux dans le foyer ou le poêle à bois. Le papier enflammé peut s'envoler dans la cheminée et se déposer sur le toit ou dans la cour.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec les pompiers de votre municipalité ou encore avec le service de prévention incendie de la MRC. Vous pouvez également nous rejoindre sur Facebook à la page Sécurité incendie MRC Rivière-du-Loup pour plus d'informations!

Chloé Pelletier, Préventionniste à la sécurité incendie, Téléphone : (418) 867-2485 poste 241,
courriel : preventionincendie@mrcrdl.quebec